Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260203-D26_004-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/01/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MORY Marie à Mme MADDALIN Christine, MM : LOUAISIL Pascal à M. VALOTAIRE Denis, ROBERT Elie à Mme CLOUET Nathalie
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

26-004 – Attribution du marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Tisserands

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission finances du 28 janvier 2026,

Considérant la volonté de la commune d'engager un programme d'aménagement de la rue des Tisserands afin d'améliorer le cadre de vie en centre-bourg,

Considérant qu'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre a été lancée et publiée le 14 novembre 2025, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 12 décembre 2025 à 12 h 00,

Considérant que treize offres ont été reçues dans les délais impartis,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, faisant ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères prévus dans les documents de consultation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'attribuer le marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Tisserands à l'entreprise TECAM, pour un montant de 20 200 € HT,**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution du marché, ainsi que tous les actes afférents,**

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260203-D26_004-DE

– **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal afin d'assurer le paiement des dépenses liées à cette opération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/02/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE